

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

Je n'ai aucune objection à ce qu'on m'interrompe, mais j'espère que j'aurai droit à 20 minutes pour chaque interruption.

**M. Marchand (Langelier):** Je promets à l'honorable député que c'est l'unique fois que j'interviendrai. Le député de York-Sud l'a fait une fois pendant que je parlais et je demande qu'on m'accorde le même privilège. Nous proposons exactement la même chose que vous, à une différence près: vous prenez le rapport Weldon comme point de départ et nous le rapport du président. C'est tout.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de signaler que la seule différence est que le gouvernement propose un règlement qui n'est pas satisfaisant et que le nôtre l'est.

**Des voix:** Bravo!

• (1430)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous n'avons pas demandé que le Parlement décrète cette entente collective. Le gouvernement a pris cette décision et obtenu l'appui des trois partis à la Chambre. Maintenant que le Parlement s'est engagé à dicter une entente aux parties, nous estimons que nous avons le droit d'essayer de l'améliorer. C'est pourquoi nous sommes disposés à proposer 38c. l'heure aux employés sédentaires plus 10.8 p. 100 au cours de la prochaine année et des modifications comparables dans le cas des autres groupes.

Monsieur le président, permettez-moi de dire que l'expérience a démontré à la direction qu'elle peut compter sur le Parlement pour l'aider à s'en tirer. S'il y a à la Chambre des députés des autres partis qui aimeraient bien que ce genre de chose ne se produise pas et que le Parlement n'ait pas à s'occuper de ces grèves, permettez-moi de dire qu'une façon d'y arriver serait d'accorder aux travailleurs, en vertu du pouvoir que nous avons de dicter leur entente, les sommes qu'ils demandent et plus si vous voulez. Il faudra beaucoup de temps avant que les parties s'adressent de nouveau au Parlement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si les parties se rendent compte que, pour une fois dans l'histoire, le Parlement a pris fait et cause pour les travailleurs plutôt que pour les compagnies, ces dernières réfléchiront davantage au cours des prochaines négociations au lieu de se tenir sur la réserve comme elles l'ont fait tous les deux ans depuis 1950, l'année où, pour la première fois, nous avons connu cette expérience terrible. Nous convenons donc, comme le ministre des Transports, que le Parlement ne devrait pas légiférer en matière de négociations collectives, mais en raison du vote des trois autres partis, le Parlement le fait justement. Quant à nous, nous avons dit que s'il le fallait, nous adopterions une loi qui constituerait un accord juste envers toutes les parties en cause.

Le ministre des Transports s'est bien amusé ce matin. Son discours, comme celui du chef de l'opposition, m'a plu et je répète que c'était un discours éloquent et dans la meilleure tradition. Il s'est aussi amusé à réprimander mon chef sur deux ou trois points.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Notre chef est comme nous tous; nous aimons bien qu'on nous porte attention. Ce matin, le ministre a déclaré entre autres que, en 1966, le député de York-Sud, ce qu'il était alors, avait présenté le genre d'arguments que nous présentons maintenant, soit qu'il faudrait améliorer le contrat. Précisément, ce que le député de York-Sud demandait alors, c'était une amélioration des taux de rémunération pour la deuxième année du contrat.

Quelle fut la réaction à cette demande? Un discours magnifique, énergique, éloquent et passionné de l'actuel ministre des Transports qui présentait les mêmes arguments que ce matin, soit que nous ne devrions pas légiférer à la Chambre sur les termes d'un contrat. Ce fut un discours énergique. Que s'est-il passé? Il a repris son siège. Il avait à peine eu le temps de s'y installer confortablement que le premier ministre d'alors, M. Pearson, se leva et accepta l'amendement proposé par le député de York-Sud et, comme il devait être proposé par un membre du gouvernement, il s'arrangea pour qu'il le soit par le ministre du Travail d'alors, M. Nicholson. Aussi ferai-je remarquer au ministre des Transports qu'il a probablement de la chance cet après-midi que le premier ministre actuel ait quitté son siège, car il aurait bien pu agir comme M. Pearson et couper l'herbe sous les pieds de son ministre des Transports.

Ce matin, le ministre a réprimandé le député de York-Sud et a fait état de sa sagesse et de ses connaissances pour établir où devait se situer les niveaux de salaires. Il a soutenu qu'aucun d'entre nous ne savait à quels niveaux ils devaient se situer. Il a dit qu'il n'en savait rien et déclaré son ignorance à la face des Canadiens. Je m'empresse cependant de lui rappeler que ce bill a été présenté par le ministre du Travail, à la tête d'un ministère qui dispose de tous les faits, de tous les chiffres et de toutes les données qu'il est possible de recueillir, et je soutiens que le ministère du Travail est probablement mieux en mesure que quiconque au Canada de savoir ce qui constitue le règlement juste et raisonnable d'un différend salarial chez les employés des chemins de fer. Que le gouvernement, par la bouche du ministre des Transports, s'excuse de ne pouvoir présenter de meilleurs chiffres en disant qu'il ignore où ces niveaux devraient se situer est pure sottise.

L'autre accusation que le ministre des Transports a portée contre mon chef est qu'il était quelque peu sinistre et injuste de mentionner l'annonce faite hier soir par les chefs des employés sédentaires selon laquelle si le projet de loi présenté par le gouvernement est adopté tel quel, ils n'estimaient pas pouvoir ordonner aux travailleurs de retourner au travail. Pour une raison ou une autre, nous ne sommes pas censés en souffler mot. C'est le même ministre des Transports qui a déclaré que nous étions ici pour légiférer en vue de mettre fin à la désorganisation des services ferroviaires et remettre les choses en marche. Il est assurément raisonnable de présenter une mesure efficace en ce sens. Il est assurément sensé de ne pas poser à la victime d'un chantage lorsque les faits sont exposés et qu'on se rend compte que la mesure que le gouvernement tente de faire adopter est inacceptable.